

AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN ALGERIE : POTENTIEL ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Lamara **HADJOU** *
Foued **CHERIET****
Abdelmadjid **DJENANE*****

Résumé :

L'agriculture algérienne standard souffre d'une sous compétitivité durable et d'une faible intégration aux marchés extérieurs. Les politiques traditionnelles et les plans de développement agricole successifs n'ont produit que de maigres résultats au regard des potentialités et des besoins du pays. Face à un tel constat, l'agriculture biologique peut s'avérer comme une alternative intéressante pour valoriser les ressources locales, d'autant plus que le marché mondial ne cesse de croître, pour faire face aux crises alimentaires. La durabilité, la rentabilité de cette agriculture et la proximité des marchés en croissance (Europe) sont également des facteurs favorables à l'épanouissement de ce modèle agricole en Algérie. Cet article tente de répondre à la question du potentiel et des perspectives de cette agriculture biologique en Algérie.

Mots clés : Agriculture biologique, Potentiel, Perspectives, Algérie

Code JEL : Q01, Q18, R58.

Introduction

Le marché des produits issus de l'agriculture biologique s'est considérablement accru sur la dernière décennie, avec une multiplication par quatre du chiffre d'affaires au niveau mondial (Agence BIO, 2011). La croissance à deux chiffres a néanmoins subi un léger ralentissement entre 2008 et 2009 du fait de la crise économique. Le

* Doctorant, UMR 1110 MOISA, Montpellier SupAgro.France.

** Maître de conférences, UMR 1110 MOISA, Montpellier SupAgro.France.

*** Professeur, Faculté des sciences économiques, Université Ferhat Abbas-Sétif.

marché mondial, qui a progressé de 7,9 % en 2009, a atteint près de 54,0 Md\$ en 2009 et 60 Md\$ en 2010. L'essentiel de la consommation (95 % des ventes) est réalisée au niveau de l'Union européenne et des Etats-Unis (Al-Bitar, 2010). La surface mondiale cultivée en bio est estimée à 37,5 millions d'hectares, occupée par 1,8 millions d'exploitations agricoles certifiées en 2009.

L'enquête menée par l'*Organic Trade Association* (OTA) sur le marché américain montre que l'industrie du bio a généré près de 31 Md\$ en 2010, ce qui fait des USA le premier marché mondial. L'industrie du bio a réussi à créer quatre fois plus d'emploi que la moyenne des autres industries, son chiffre d'affaires a encore progressé en 2011 de 9 %. Selon les estimations de l'OTA, les exploitations biologiques sont 35 % plus profitables que la moyenne. Près de 7 600 exploitations sont certifiées sur une surface totale de 1,9 millions d'hectares. La question de la place de l'agriculture biologique se pose avec acuité dans le contexte méditerranéen¹, d'abord en termes de « fragilités » alimentaires (Cheriet et *al.*, 2010) mais aussi par rapport aux potentiels importants en termes d'intégration agricole régionale, basée sur les complémentarités commerciales, climatiques et agricoles, et sur un retour à une réelle « diète » méditerranéenne, en vue de satisfaire les objectifs quantitatifs et qualitatifs de sécurité alimentaire. Dans ce contexte mondial favorable au déploiement de l'agriculture biologique comme alternative à l'agriculture conventionnelle et face à une demande croissante et à une offre diversifiée, se pose la question de la place de l'agriculture biologique algérienne dans ce processus.

Cet article est consacré à l'étude du potentiel, des contraintes et des perspectives de développement de l'agriculture biologique en Algérie. Ce pays dispose d'un potentiel intéressant puisque une grande partie de son agriculture dite traditionnelle peut bénéficier d'une conversion rapide, et d'une certification bio². Un engagement en faveur

¹ Un numéro spécial de la revue *New Medit*, a été consacré aux enjeux de l'agriculture biologique en Méditerranée : *Special issue on "Organic farming: a sustainable model for transition in the Mediterranean"*, Vol 11, N° 4 (supp), december, 2012.

² C'est sur cette base qu'ont été choisies les premières exploitations phonicocoles bio de la région des Ziban. Se situant en zones marginales et appartenant à de petits exploitants, par surcroît pauvres, elles ont vite fait leur mutation en acceptant un cahier des charges, en tout cas pas très contraignant pour elles.

de la valorisation de ce potentiel de produits biologiques est à même de pérenniser l'économie agricole des territoires locaux, d'autant plus que le marché européen, très proche géographiquement, offre un débouché en croissance. Le soutien institutionnel apparaît donc comme une condition *sine qua non* pour promouvoir le potentiel existant de l'agriculture biologique en Algérie.

Après avoir rappelé quelques éléments factuels sur le marché du bio dans le monde, nous reprenons les principales justifications théoriques à l'égard de ce type d'agriculture. Les troisième et quatrième points traiteront respectivement de la situation actuelle de l'agriculture biologique dans les pays du Maghreb, de l'Euro-Méditerranée et en Algérie. Enfin, nous tenterons d'identifier les principales difficultés et atouts de l'Algérie dans ce domaine.

1. Le bio comme option de différenciation : quelques éléments factuels

Après trois années de travail intense, la fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (*IFOAM ; International Federation of Organic Agriculture Movements*) a réussi à définir les principes fondamentaux de l'agriculture biologique, à savoir : la santé, l'écologie, les soins et l'équité. A partir de là, une définition générale a été adoptée en 2008 et qui considère que « *l'agriculture biologique est un système de production qui maintient et améliore la santé des sols, des écosystèmes et des personnes. Elle s'appuie sur des processus écologiques, la biodiversité et des cycles adaptés aux conditions locales, plutôt que sur l'utilisation d'intrants ayant des effets adverses. L'agriculture biologique allie tradition, innovation et science au bénéfice de l'environnement commun et promeut des relations justes et une bonne qualité de vie* » (IFOAM, 2012).

C'est ainsi un véritable nouveau modèle de production (et de consommation) qui est promu et qui tient compte de la multiplicité des dimensions du développement de l'agriculture. Pour comprendre ces nouvelles préoccupations, il est nécessaire de remonter à l'origine des politiques agricoles mises en place à la sortie de la deuxième guerre mondiale. L'Union européenne mue par une logique productiviste a orienté très tôt sa politique agricole vers les objectifs de modernisation, sous entendu, de rationalisation de la production, de contrôle des mécanismes biologiques et d'organisation des marchés.

La modernisation s'est appuyée sur la mécanisation, la chimisation, la sélection génétique, l'augmentation des rendements, la productivité du travail, la spécialisation des exploitations et la concentration foncière. Des progrès considérables sont réalisés dans la production, avec l'accumulation d'excédents et le soutien à l'exportation. Le même schéma a marqué la *farm bill* (loi cadre agricole) américaine, qui depuis la crise de 1929, a mis en œuvre des mécanismes de soutiens à la production et aux exportations (Devienne et al., 2005) et une forte artificialisation des conditions de production.

Il faut remonter à 1985 (et à 1972 aux USA) pour voir émerger en Europe une politique agricole sensible à la question écologique. Cependant, il faut attendre la réforme de la Politique agricole commune (PAC) de 1992 pour voir s'imposer les premières mesures agri-environnementales (MAE) aux Etats membres, suite à la *volonté de l'Union Européenne de réduire les excédents et les dépenses y afférentes*. Ces MAE se sont traduites dans certains Etats (Allemagne, Pays-Bas, Italie) de l'Union européenne par des politiques de promotion d'un nouveau mode de production comme l'agriculture intégrée et l'agriculture biologique (Deverre et al., 2008). La réforme de la PAC de 2003 marque un tournant dans le processus d'écologisation de la politique agricole commune, avec le découplage des aides de la production et leur subordination au respect de l'environnement (19 directives européennes ; oiseaux, habitats et eaux...etc.).

Pour Deverre et al., (2008), si l'Union européenne met en avant la question environnementale, notamment depuis la signature de l'accord sur l'agriculture à Marrakech (OMC, 1994), c'est en réalité *un moyen de maintien des subventions à l'agriculture, à travers les mesures environnementales* (boite verte). Si à l'origine, l'écologisation de la PAC était un moyen de réduire les effets négatifs des pratiques agricoles, elle sera néanmoins rapidement accompagnée d'obligation de résultats. C'est dans cet esprit qu'il faut inscrire, en partie la croissance rapide de la production biologique.

2. Les justifications « théoriques » en faveur de l'agriculture biologique

Il existe plusieurs arguments théoriques en faveur de l'agriculture biologique :

L'évolution de la pensée agronomique qui intègre désormais la pensée écologiste. Les agronomes encouragés par les politiques du début du 20^{ème} siècle ont avant tout cherché, à inventer un modèle d'agriculture capable de s'affranchir des contraintes qu'impose la nature. Cette volonté de contrôle des processus biologiques s'est traduite par l'utilisation croissante de fertilisants chimiques. La dégradation des sols, les dégâts sur les écosystèmes ; érosion, pollution des nappes phréatiques, réchauffement climatique...etc., alarment vite les agronomes et les incitent à changer de modèle, avec l'apparition de la pensée écologiste. L'approche système issue des sciences de la complexité orientera les recherches vers une agriculture biologique, qui substitue les fertilisants chimiques par des fertilisants bio et redéfinit les pratiques culturales en tenant compte du cycle de vie des systèmes agricoles.

Les effets de l'agriculture conventionnelle sur la santé. Même si, tous les auteurs ne sont pas d'accord sur les effets de l'agriculture conventionnelle sur la santé, la tendance est à la méfiance de la part des consommateurs. D'autant plus que de nombreux agriculteurs souffrent de maladies qui semblent avoir un lien direct avec leur profession et la quantité de pesticide avec laquelle ils ont été en contact. Dans une société de surconsommation, les enjeux liés à la santé deviennent majeurs et ouvrent de nouveaux marchés prometteurs. Les produits biologiques offrent à ce titre une garantie de qualité.

Redéfinition du contrat social liant les agriculteurs à la société. Le processus d'écologisation de l'agriculture redéfinit les relations entre les agriculteurs et la nature, par la prise en compte des effets néfastes de l'artificialisation et de la chimisation. Deverre et *al.*, (2008) citent l'exemple de la Suisse qui a inscrit dans la constitution par voie référendaire le principe de soutien à l'agriculture en contrepartie de la fourniture de services écologiques à la société. Les associations sont fortement engagées et associées à l'évaluation de la mise en œuvre de ces services. Le résultat est une transformation totale de l'agriculture suisse, convertie à la production intégrée à 92 % et à l'agriculture biologique à 8 %. Le nouveau contrat social associe donc à la production

agricole (marché), le respect de la nature et l'implication de la société civile.

L'émergence d'un nouveau modèle de croissance agricole respectueux de la nature repose sur de nouveaux arrangements institutionnels entre l'Etat, les agriculteurs, les entreprises et la société. On voit de nouvelles innovations à l'origine de nouvelles filières, de nouveaux produits bio plus sains pour la santé et la transformation de la demande des consommateurs, désormais attentifs à l'environnement et à leur santé (Pons, 2011).

Stratégie de différenciation et perspectives offertes par le marché du biologique. L'agriculture bio s'inscrit dans une stratégie de différenciation et de démarcation par rapport à l'agriculture conventionnelle. L'approche stratégique montre en effet qu'il existe deux types d'options pour faire face à des marchés concurrentiels : une stratégie de compression des coûts de production et donc des prix et une stratégie de différenciation, qui se fonde sur la mise en valeur de la qualité, à l'instar des indications géographiques utilisées comme outil de différenciation par l'origine et l'authenticité des produits. La valorisation des produits issus de l'agriculture biologique s'inscrit dans cette seconde optique.

3. Les agricultures biologiques des pays du Maghreb et en euro-méditerranéen

Le secteur du bio européen est le deuxième au monde (26 Md\$ en 2009) avec la prééminence des pays comme l'Allemagne (5 Md d'euros), la France (3 Md d'euros), le Royaume-Uni (2 Md d'euros) et l'Italie (1,5 Md d'euros). Les surfaces biologiques sont passées de 5,4 millions ha en 2001 à 9,3 M ha en 2009 (Hulot, 2011). La Suisse est considérée comme le principal marché européen du bio (1,75 Md\$) hors de l'UE.

Les données comparatives concernant les surfaces, les productions et les débouchés de l'agriculture biologique en Méditerranée doivent être mises en perspectives avec les efforts institutionnels des Etats en matière d'organisation des filières, de certification-labellisation et de financement à travers notamment les aides à la conversion. Ces politiques s'inscrivent souvent dans des démarches plus globales d'approches intégrées de promotion des instruments publics en faveur du développement durable (Cheriet et *al.*, 2010).

En Méditerranée, l'agriculture biologique couvrait près de 4,5 millions d'hectares et 150 000 producteurs en 2009 (Agence BIO, 2011). Plus des deux tiers des terres cultivées en bio se trouvent dans trois pays : l'Espagne (1,65 M ha), l'Italie (1,12 M ha) et la France (850 000 ha). La Turquie (383 000 ha), la Grèce (327 000 ha) et le Portugal (158 000 ha) affichent également des surfaces en forte croissance. Au sud de la méditerranéen, la Tunisie (175 066 ha) arrive en tête avec son ambitieux programme de développement du bio. Elle est secondée de loin par l'Egypte (56 000 ha). Le Maroc (17030 ha), l'Algérie (623 ha) et la Libye commencent à peine à s'intéresser à la production agricole bio, avec des surfaces très modestes.

Dans une logique proche, plusieurs initiatives sont prises en Algérie en faveur d'une agriculture « raisonnée ». Ainsi, l'agriculture de conservation s'est rapidement développée ces dernières années. En effet, selon les données très récentes de l'Institut Technique des Grandes Cultures (ITGC), l'agriculture de conservation, une idée lancée par l'association agricole « trait d'union » de Sétif, est pratiquée aujourd'hui (campagne 2012-2013) à travers 20 wilayas céréalières du pays et par 120 exploitations sur une superficie de 5493 ha alors qu'elle ne couvrait qu'une superficie de 1523 ha en 2009-2010 répartis entre 8 wilayas. Dans la wilaya de Sétif, cette superficie est passée de 2 ha en 2006 (1 seule exploitation) à 638 ha en 2012-2013 (une quinzaine d'exploitations).

Encadré 1. : Sources des données et observatoire MOAN

Les données et les études mobilisées dans cet article sont issues principalement de l'observatoire MOAN, de l'Agence bio et des enquêtes menées, notamment en Algérie, par des chercheurs comme H. Abdellaoui (2012). Le réseau MOAN * (*Mediterranean Organic Agriculture Network – Réseau Méditerranéen sur l'Agriculture biologique*) fut fondé en 1994 par l'IAM de Bari. Il regroupait un ensemble d'expert des deux rives de la méditerranée, engagés dans la promotion et le développement de l'agriculture biologique dans cette zone. En 2006, le MOAN est devenu un réseau institutionnel réunissant 24 pays méditerranéens et oeuvrant à la coopération, à la formation, à la promotion, à l'étude et à la diffusion des principes de l'agriculture biologique.

*Pour plus d'informations, cf. : <http://moan.iamb.it/>

Tableau 1 : **Comparaison des données sur l'agriculture bio au Maghreb**

Pays	Algérie	Tunisie	Maroc
Surface (Ha)	623 ha (1118,25 ha selon Abdellaoui, 2012)	175.066 ha	17.030 ha
Evolution de la surface (2010/09)	+ 0,2 %	4,6 %	+ 348,2 %
Production en valeur	Faible	44 millions d'euros	/
Production en volume	/	170.000 tonnes	12.500 tonnes
Nombre Exploitations	81 (59 selon Abdellaoui, 2012)	2.487	120
Principales Productions	Dattes, huile d'olive, olive	Huile d'olive, dattes, fruits et légumes	Huile d'Argan, huile d'olive, fruits et légumes, plantes médicinales et aromatiques
Destination marché	Principalement à l'export ver le marché européen – marché interne inexistant	Principalement à l'export ver le marché européen – marché interne faible	Principalement à l'export ver le marché européen – marché interne faible
Soutien institutionnel	Législation récente sur le bio (2008), absence d'organisme de certification, absence de stratégie nationale de développement du bio, faible soutien, faible recherche	Réglementation et plan national de développement de l'agriculture biologique – subvention sur les équipements (30 %) et sur les frais de contrôle et de certification (70 %) sur une période de 5 ans, organisme de recherche et de vulgarisation	Loi en cours de préparation – Mise en œuvre d'un plan à l'horizon de 2020 pour développer le bio, faible soutien, organisme de recherche, organisme de vulgarisation

Source : Agence bio, 2011, H. Abdellaoui, 2012

Le tableau ci-dessus renseigne sur une comparaison de l'état de développement de l'agriculture biologique en Algérie, en Tunisie et au Maroc. Celle-ci se réfère aux surfaces, à la production, au nombre d'exploitants, aux débouchés et enfin au soutien institutionnel.

La Tunisie est incontestablement le pays le plus avancé des pays de l'Afrique du nord, à la fois en termes de surface convertie au bio et de nombre d'exploitations agricoles bio. C'est grâce à l'adaptation de sa réglementation et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale en faveur de la promotion de l'agriculture biologique que ce pays a pris de l'avance. Sa production annuelle en bio a atteint 170 000 tonnes et elle est en forte progression. Les exploitants bénéficient de divers mécanismes de soutiens, notamment à l'équipement et à la certification, s'ajoutant aux mécanismes de promotion du bio.

Les principales productions biologiques tunisiennes sont les dattes, l'huile d'olive et plus généralement les fruits et légumes. La stratégie de la Tunisie est totalement extravertie puisque l'essentiel de la production est destinée au marché européen. Le marché interne occupe une place marginale, néanmoins la nouvelle politique de ce pays tente de développer ce marché interne parallèlement au renforcement des marchés extérieurs.

Le Maroc tient une position de « challenger » même si sa production biologique certifiée est encore loin derrière celle de la Tunisie. Le Maroc est le pays qui enregistre la plus forte croissance en termes de surface convertie au bio entre 2009 et 2010. A l'instar de la Tunisie, les fruits et légumes sont les principales productions biologiques, avec l'huile d'Argan et l'huile d'olive comme produits emblématiques. Ce pays tente également de valoriser les plantes médicinales et aromatiques bio. Le frein principal à l'épanouissement de l'agriculture biologique au Maroc est le coût de certification. Une surface importante de l'ordre de 620 000 ha est en culture biologique mais ne bénéficie pas de certification.

L'enjeu pour ce pays est de développer une politique volontariste accompagnant techniquement et financièrement les agriculteurs dans le processus de certification. A noter que dans les trois pays soumis à notre comparatif, il n'y a aucun qui a réussi à mettre en place des organismes de certification locale. Les exploitants recourent ainsi à des organismes de certification français pour la plupart, ce qui a un effet certain sur l'augmentation des coûts de certification. Il est nécessaire également de relever le manque d'experts, de spécialistes et

d'organismes de formation sur cette agriculture biologique assez nouvelle pour ces pays du Maghreb. La Maroc est, à l'instar de la Tunisie, dans une stratégie extravertie et destine la totalité de sa production à l'export au marché européen. Une loi et un plan sont en cours de préparation pour promouvoir l'agriculture biologique au Maroc à l'horizon de 2020.

L'Algérie est en fin de compte le pays qui enregistre le plus grand retard en matière de développement de l'agriculture biologique. Une très faible surface s'est convertie depuis les années 2000 grâce à l'implication de jeunes agriculteurs dynamiques, ayant souvent des relations avec la diaspora algérienne établie en France. C'est le cas dans le secteur phonicole qui a vu ses premières dattes biologiques certifiées grâce à une entreprise créée par un Français d'origine algérienne et résidant en France. L'évolution récente des surfaces converties en bio alerte sur leur faiblesse. Cela s'explique en grande partie par le manque de politique nationale claire de soutien en faveur de cette agriculture biologique, d'autant plus que comme au Maroc, il existe des surfaces importantes de culture biologique non certifiée.

L'enjeu est ici de mettre en place les mécanismes de soutien financier pour la certification, l'accompagnement et la formation des agriculteurs. La politique de vulgarisation est assez inefficace et n'incite guère les agriculteurs à s'intéresser au bio, d'autant plus que les difficultés inhérentes au processus de certification rebutent nombre de ces personnes. Les premières exploitations qui ont réussi leur conversion en bio ont eu recours à des organismes de certification étrangers. Les cultures bios se limitent essentiellement aux dattes, aux vins, aux olives et à l'huile d'olive. Le marché européen et plus particulièrement français est le plus recherché de par son potentiel et sa proximité. Il est clair que l'Algérie a la politique la moins incitative des trois pays maghrébins en faveur du bio, même s'il est possible de noter quelques initiatives locales pouvant se déployer.

4. Panorama de l'agriculture bio en Algérie

Le secteur du bio en Algérie doit être différencié en deux catégories principales : les produits bio non certifiés et les produits bio certifiés. Dans la première catégorie, il faut mettre une large part de la production relevant de l'agriculture traditionnelle, qui représente la majorité du secteur agricole algérien (70 % de la SAU). Une grande partie de la population des zones rurales et notamment des montagnes

a accès à ces produits biologiques et à des prix raisonnables. Par ailleurs, il ne faut pas négliger toute la production issue des petites exploitations familiales, destinée principalement à l'autoconsommation. Cette production est complètement naturelle, les paysans recourant très rarement à des fertilisants ou à des produits de traitement. Les produits relevant de cette catégorie sont assez divers : fruits et légumes, produits laitiers, céréales...etc. Il est difficile d'évaluer néanmoins, la proportion de dattes biologiques non certifiées qui sont consommées par les familles productrices et les quantités mises sur le marché.

L'agriculture bio certifiée qui relève de la seconde catégorie est quant à elle à un stade embryonnaire. Il n'existe en effet aucune stratégie nationale propre à définir des objectifs de production et/ou d'exportation pour le présent ou pour les années à venir.

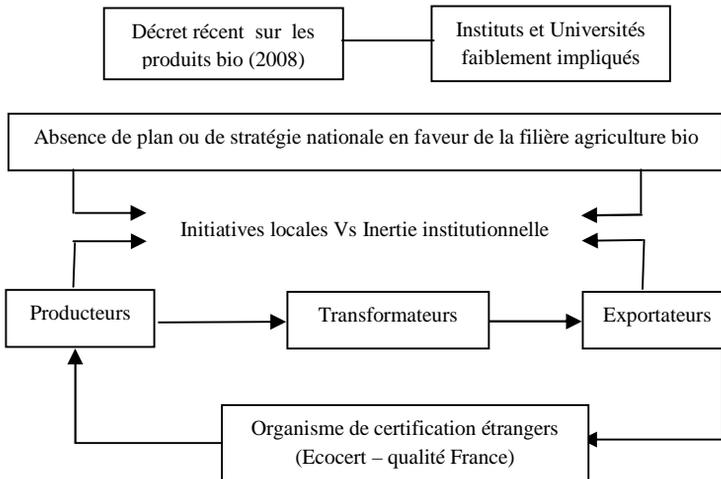
A relever néanmoins, quelques mesures incitatives³ dans le cadre du PNDA. Le marché intérieur est inexistant, les consommateurs urbains cherchent avant tout des produits avec des prix accessibles, surtout dans le contexte actuel d'inflation galopante. L'absence de circuits de distribution organisés, comme les grands magasins type Hyper ou Super Marché, ne permet pas de saisir l'attractivité potentielle des produits bio auprès des consommateurs algériens.

En Algérie, il n'existe pas de plan national pour l'agriculture bio, les textes législatifs spécifiques à ce secteur ne se sont mis en place que tardivement (Abdellaoui, 2012). Cette question est abordée dans les textes portant sur la *Stratégie Nationale de Développement Durable* (Cheriet et al., 2010), sans pour autant qu'elle soit liée aux différents enjeux (alimentaires, climatiques et environnementaux, commerciaux, etc.) dans une approche intégrée et globale.

Le schéma ci-dessous reprend les principaux éléments organisationnels et institutionnels de l'agriculture biologique en Algérie (Abdellaoui, 2012).

³ Aides à la conversion au bio et à l'exportation.

Figure1 : **Structuration de la filière biologique en Algérie**



Pourtant, les règlements qui font référence existent au niveau européen⁴ et au niveau mondial (*Codex Alimentarius Guidelines* de la FAO et les standards de l'IFOAM). Ils sont en général repris par l'ensemble des pays y compris ceux du sud comme la Tunisie. La législation sur la qualité n'est pas en conformité avec les règlements européens. Il n'existe pas d'organe au niveau du ministère de l'agriculture chargé de superviser la filière bio (la cellule ministérielle sur les produits bio créée en 2002 a cessé de fonctionner) (Abdellaoui, 2012). Les organismes nationaux de certification sont également inexistants. Le système de recherche assez étendu sur tout le territoire national ne s'est pas encore saisi de la question. Il est difficile dans ce contexte de voir émerger en Algérie une filière structurée de produits bio.

C'est du local que les premières initiatives de conversion en bio ont commencé à sortir depuis une décennie. Elles concernent quatre principaux produits : l'olive de table, les dattes, les vins et l'huile

⁴ CE n° 834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n° 2092/91 et CE n° 889/2008 de la Commission du 05/09/2008 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques en ce qui concerne la production biologique, l'étiquetage et les contrôles.

d'olive. Les entreprises engagées dans le processus de certification de ces produits se situent dans une logique de marché extérieur. C'est donc des produits destinés en totalité à l'exportation. Cela s'explique par la faible demande interne et la forte demande émanant des marchés européens et américains. Les entreprises ont recours à des organismes étrangers, principalement *Ecocert* à 97 % et *qualité France* à 3 %, pour obtenir le label bio (AB ; Agriculture Biologique), en conformité avec la réglementation internationale.

Le nombre d'exploitations certifiées ne dépasse pas la centaine (81 selon l'Agence bio et 59 selon Abdellaoui(2012) sur une surface totale en bio de 623 ha (886,5 ha selon Abdellaoui, 2012). Cette dernière est répartie comme suit : 33 % olives de table, 30 % dattes, 23 % viticulture et 14 % huile d'olive. Les exportations de dattes bios se sont élevées à 336 tonnes (Abdellaoui, 2004). La faiblesse de ces initiatives locales reflète les nombreuses difficultés auxquelles sont confrontés les opérateurs : lourdeurs administratives, faiblesses institutionnelles (absence de cadre législatif), manque de soutien et de stratégie nationale, logistique défaillante et difficultés d'adaptation aux normes (absence d'organismes de certification).

Avant d'aborder le potentiel et les difficultés du développement de l'agriculture biologique en Algérie, il faut déjà signaler le « flou » marquant les données officielles sur ce type d'agriculture. En l'absence d'une agence nationale de l'agriculture biologique en Algérie (à l'instar de l'organisme tunisien), les données souffrent d'un manque de fiabilité, d'actualisation et peuvent traduire des différences importantes selon les sources mobilisées.

5. Atouts et difficultés de développement de l'agriculture biologique en Algérie

Il existe de nombreux atouts pouvant permettre à l'agriculture biologique de se développer en Algérie. Il s'agit tout d'abord de la disponibilité d'un potentiel important dans le secteur de l'agriculture traditionnelle pouvant « rapidement » faire l'objet d'une certification. Cela est d'autant plus pertinent pour les agriculteurs situés en zones de montagne ayant peu recours aux pratiques modernes (chimisation, utilisation intensive d'intrants industriels, etc.). Par ailleurs, de nombreux produits peuvent être concernés par les conversions à l'agriculture biologique : dattes, huile d'olive, olives, figues, oranges, clémentines, autres fruits, légumes, plantes médicinales, aromatiques...etc.

Ensuite, un second atout tout aussi pertinent que le précédent se situe au niveau du potentiel des surfaces à valoriser notamment en zones steppiques, sahariennes ou de montagne. Ce potentiel est à mettre en lien avec l'existence de nombreuses initiatives portées par de jeunes agriculteurs, qui souhaiteraient être accompagnés, financés et soutenus par des structures institutionnelles.

En troisième lieu, l'agriculture biologique offre en Algérie un atout considérable en termes de simplification des apprentissages des pratiques agricoles. Dit autrement, les exigences de l'agriculture biologique sont beaucoup plus «proches» des pratiques locales ancestrales, respectueuses de l'environnement, que celles dites «intensives et modernes» qui exigent des changements importants, voire radicaux, qui ne coïncident que rarement avec les motivations et les capacités des agriculteurs algériens.

Ainsi, il semble qu'il est beaucoup plus pertinent de « convertir » un agriculteur déjà acquis aux pratiques culturales naturelles, à l'économie de l'eau, à la rotation des cultures, en Algérie ; qu'un agriculteur déjà ancré dans une agriculture intensive en occident. Cela est d'ailleurs vérifié à travers de nombreuses expériences de développement des pratiques agro-écologiques dans des pays en voie de développement. Sur ce point de transfert et d'apprentissage, l'Algérie dispose d'institutions de recherche et de vulgarisation permettant d'assurer un accompagnement efficace des agriculteurs.

Enfin, la proximité du marché européen, avec une demande pour les produits issus de l'agriculture biologique en pleine expansion, offre un potentiel important de valorisation et de débouchés à l'exportation. Il s'agirait pour les agriculteurs algériens de se concentrer notamment sur les complémentarités saisonnières, commerciales et de gamme, ainsi que la combinaison de la certification biologique avec d'autres signes de qualité (produits de terroir, indications géographiques, etc.). L'exemple du dynamisme que connaissent les deux entreprises (Biodattes et Bionoor) spécialisées dans la commercialisation des dattes bio algériennes en Europe, témoigne de l'existence de possibilités concrètes de valorisation.

Au-delà des exportations, l'agriculture biologique en Algérie pourrait aussi répondre à la demande interne en faveur de produits de qualité. Même si le marché local est pour l'heure embryonnaire, voire inexistant, le potentiel qu'offre le développement de la grande distribution alimentaire et les exigences des consommateurs en termes de

traçabilité et de qualité sanitaire, offrent des perspectives intéressantes pour ce type de produits.

Face à ces « forces » et ces atouts potentiels, de nombreuses difficultés entravent le développement de l'agriculture biologique en Algérie. Les premières sont d'ordre institutionnel et portent sur l'absence d'une stratégie nationale cohérente et ciblée en faveur du soutien à l'agriculture biologique. L'avance de la Tunisie se situe d'ailleurs à ce niveau et va au-delà d'un simple différentiel des surfaces consacrées à l'agriculture biologique.

A cette absence de stratégie et d'assise à un niveau central, il faut aussi relever que la « déconcentration » des mécanismes de soutien technique, financier et institutionnel demeure très opaque, d'abord parce que la réglementation dans ce domaine est récente, mais aussi parce qu'il y a de nombreuses lacunes dans la transmission des informations pertinentes vers les acteurs de « terrain », et ensuite de ces derniers vers les agriculteurs.

Le second type de difficultés est d'ordre organisationnel. Il est d'abord imputable à la faiblesse des organisations professionnelles et de soutien, ainsi qu'à une déstructuration des liens dans de nombreuses filières. Par ailleurs, l'absence de « leaders » pour l'accompagnement des processus de conversion, ainsi que la méconnaissance des normes en vigueur et la complexité des procédures administratives des processus de certification, conduisent le plus souvent à une sous exploitation de ce potentiel, pourtant important dans certaines régions.

Enfin, le dernier type de difficultés concerne la transmission et la vulgarisation des connaissances, et des liens trop peu établis entre institutions de recherche, instituts techniques et de vulgarisation et monde professionnel.

Ce cloisonnement, renforcé par une absence de coordination institutionnelle volontariste, empêche un réel transfert de connaissances vers les agriculteurs, ou de faire remonter des informations sur les pratiques de ces derniers, afin qu'elles participent à l'amélioration des connaissances dans le monde académique. Sur le plan des débouchés internationaux, il faudrait s'attendre à une concurrence forte des voisins maghrébins immédiats, déjà positionnés sur certains types de produits biologiques, et qui bénéficient des « routes » logistiques des produits issus de l'agriculture conventionnelle.

Nous regroupons dans le tableau ci-dessous, les points saillants de cette analyse des forces (potentielles), faiblesses, menaces et opportunités de l'agriculture biologique en Algérie.

Tableau 2 : Analyse « SWOT » du potentiel et des perspectives de l'agriculture biologique en Algérie

Forces existantes et atouts potentiels	Faiblesses et difficultés
<ul style="list-style-type: none"> - Potentiel conversion agricole - Pratiques ancestrales compatibles - Ancrage territorial / types produits ou contexte agricole spécifique - Rapidité conversion/ peu d'investissement - Disponibilités financières et existence initiatives pilotes (huile olive, dattes) 	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte institutionnel complexe et récent - Faiblesse transferts/ vulgarisation - Manque coordination filière - Absence organismes locaux certification - Marché interne inexistant - Complexité/ opacité procédure certification
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Débouchés à l'international - Complémentarités valorisation terroir et IGP - Demande croissante/ proximité marché UE - Existence entrepreneurs/ diaspora algérienne comme relais export 	<ul style="list-style-type: none"> - Concurrence autres pays Maghreb - Perspectives incertaines/ produits - Complexité réseaux internationaux, cahiers des charges - Exigences forte Grande Distribution/ produits AB et contraintes d'adaptation des producteurs locaux

Conclusion et perspectives

L'agriculture biologique tient une place importante dans le marché mondial de l'agroalimentaire. C'est une agriculture qui répond aux nouvelles exigences des consommateurs, soucieux d'une alimentation saine et bonne pour la santé. En quelques années, les produits *bios* ont envahi les rayons des distributeurs et les étals des marchés. L'engouement des consommateurs est réel et le marché ne cesse de croître. Il enregistre même une plus forte progression que celui des produits issus de l'agriculture conventionnelle, notamment aux USA. De ce

fait, l'agriculture bio sort de son statut de marché de niche pour s'affirmer comme débouché important pour de nombreux pays producteurs.

Face à de telles évolutions remarquables, il était légitime de s'interroger sur le potentiel pouvant permettre à l'agriculture algérienne de profiter de ces nouvelles orientations et les contraintes qui entravent son développement. Il est clair que ce pays a pris un retard flagrant, y compris face aux pays voisins du Maghreb.

Ce retard se remarque à la fois dans la faiblesse des surfaces converties en bio, dans le nombre d'exploitations ou encore dans les résultats quantitatifs de production, ou au regard de la diversité des cultures concernées. Les évolutions ne sont pas par ailleurs encourageantes, puisque l'Algérie enregistre la plus faible évolution en termes de surfaces converties à l'agriculture biologique, à l'échelle maghrébine.

Sans être une panacée, l'agriculture biologique offre des perspectives prometteuses. Le potentiel est important car les retards d'intensification de l'agriculture conventionnelle en Algérie, offrent de nombreux «raccourcis» pour des conversions rapides de surfaces importantes. En termes de pratiques culturales, il est indéniable que les exigences de l'agriculture biologique sont en phase avec les pratiques de l'agriculture traditionnelle et avec le savoir-faire ancestral en termes de respect environnemental et de gestion des ressources.

Enfin, l'agriculture biologique offre des perspectives importantes en termes de valorisation et de débouchés à l'export, à la fois pour de nombreux produits mais aussi en termes d'exploitations agricoles dans des contextes spécifiques (zone de steppes, de montagnes ou sahariennes). Cette valorisation est aussi compatible avec des démarches qualitatives tournées vers la mise en valeur des produits de terroir, notamment via les indications géographiques.

Néanmoins, de nombreuses difficultés sont à l'origine des faiblesses que connaît le secteur de l'agriculture biologique en Algérie. Il s'agit surtout de l'absence d'une stratégie nationale de soutien en faveur de l'agriculture biologique, elle-même imputable à un retard en termes de stratégie nationale en faveur des approches de développement durable. La réglementation ne s'est adaptée que récemment et les organismes de certification locaux sont inexistantes.

Les organismes de formation et de vulgarisation sont très peu engagés sur ce thème de l'agriculture biologique. Du côté des producteurs, il faut relever quelques initiatives qui peinent à se développer en raison de leurs réticences, de manque de savoir-faire et d'organi-

sation, et du faible soutien des institutions et de l'administration locale. Le marché local est inexistant et les circuits d'exportation sont assez complexes, notamment pour les petits agriculteurs isolés.

Mais espérons qu'avec les récents accompagnements dont bénéficie l'Algérie de la part de l'Union Européenne à travers les divers jumelages, l'agriculture biologique finira par trouver sa place. Très récemment, le ministère de l'agriculture a d'ailleurs engagé une réflexion dans le cadre d'un atelier Franco Algérien sur les opportunités de l'agriculture en Algérie⁵. Les retards agricoles en termes d'intensification et d'utilisation d'intrants ont été clairement identifiés comme atout potentiel.

Références bibliographiques

Abdellaoui H, (2012). «Développement récent et perspectives de l'agriculture biologique en Algérie», *colloque international sur les produits de terroir*, Université de Blida, décembre.

Abdellaoui H, (2004). «*Organic Agriculture in Algeria*». Note de synthèse, MOAN, CIHEAM-IAM-Bari, 1p.

Agence BIO, (2011). «*L'agriculture biologique dans le monde*», Ed. Agence BIO, 9p.

AGPA,(2009). «Etude de positionnement stratégique de l'agroalimentaire biologique», 2p.

Aissat A, (2004). «*Organic agriculture in Algeria*», in CIHEAM (2004), *Organic Agriculture in the Mediterranean Area*», CIHEAM-IAM, Bari, 120p.

Al-Bitar L ,Bteich MR & Pugliese P,(2010). «*Organic Agriculture in the Mediterranean Region: updates*». In Willer Helga, Kilcher Lukas, (Eds.) (2010). *The World of Organic Agriculture. Statistics and Emerging Trends 2010*. IFOAM, Bonn, and FiBL, Frick, p. 152-157.

Benziouche S, (2012). «*Analyse de la filière datte en Algérie, constats et perspectives de développement. Etude de cas de la daïra de Tolga*». Thèse de doctorat, ENSA, Alger, 470p.

⁵ In El Watan, le 10 avril 2013

- Benziouche S & Cheriet F, (2012).** «Structure et contraintes de la filière dattes en Algérie». *Revue New Medit*, vol 11, n.4, December, p. 49-57.
- Boukhiar A, (2009).** « *Analyse du processus traditionnel d'obtention du vinaigre de dattes tel qu'appliqué au sud algérien : essai d'optimisation* ». Mémoire de Magistère, université de Boumerdes, 144p.
- Cheriet F, Mohavedi N & Rastoin J.L, (2012).** «*Les dynamiques des ressources agricoles en Méditerranée : Enjeux stratégiques pour la sécurité alimentaire*». Rapport final du projet DYRESAMED, Série «Construire la Méditerranée», IPEMED, Paris, 92 p.
- Deverre C & de Sainte Marie C, (2008).** «L'écologisation de la politique agricole européenne. Verdissement ou refondation des systèmes agro-alimentaires ?», *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*, vol 89 (2008 - 4), p.83-104.
- Devienne S & Bazin G & Charvet J-P, (2005).** « Politique agricole et agriculture aux États-Unis : évolution et enjeux actuels », *Annales de géographie* 1/2005 (n° 641), p. 3-26.
- Guillermou Y, (2004).** « Agriculture oasisienne, réseaux d'échange à longue distance et maîtrise des procès de production, la filière dattes au Sahara algérien ». In Charlery de la Masselière E. (Ed), *Fruits des terroirs, fruits défendus : identités, mémoires et territoires*, Presses Universitaires du Mirail. Toulouse. 280p.
- Hadjou L & Cheriet F, (2013).** «Contraintes institutionnelles et labellisation des produits algériens de terroir : cas du vin et des dattes'', *Les Cahiers du CREAD*, Numéro Spécial : «Agricultures, Alimentation, Développement», N° 102, juin, p. 65-86.
- IFOAM, (2012).** «*The organic Movement worldwide: directory of ifoam Affiliates*». Die Deutsche Bibliothek – CIP Cataloguing-in-Publication-Data, 124p.
- Ordine B, (2000).** «*Etude des principaux marchés européens de la datte et du potentiel commercial des variétés non traditionnelles*». Division des produits et du commerce international. Rome. FAO. 54 pages.
- OTA, (2010).** «*U.S. Organic Industry Overview*». The Organic Trade Association's 2010, Organic Industry Survey.
- Pons J-C, (2011).** «*Les bénéfiques de l'agriculture biologique dans Retour d'expérience*», 6° édition du séminaire international de l'Agence BIO, 8p.

Sahli Z, (2005). «Etude de cas sur les dispositifs institutionnels, les produits existants ou émergents au Maghreb et en Turquie : cas de l'Algérie». In CIHEAM-IAMM., 2005. *Produits du terroir méditerranéen : conditions d'émergence, d'efficacité et modes de gouvernance*, IAM Montpellier, 296 pages.